

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 1789

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 31

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – L'entrée en vigueur du présent article est subordonnée à la mise à disposition des usagers et des professionnels de santé d'un outil numérique intégré à l'espace numérique de santé mentionné à l'article L. 1111-13-1 du code de la santé publique, garantissant un accès instantané et simplifié aux données de santé relatives à la vaccination, ainsi que l'envoi automatique de notifications pour les rappels personnalisés de vaccination des usagers. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à conditionner l'obligation de renseignement du Dossier Médical Partagé (DMP) à l'opérationnalité effective du carnet de vaccination numérique dans Mon Espace Santé.

À ce jour, le carnet de vaccination n'est pas pleinement opérationnel. Les vaccins effectués ne sont pas systématiquement enregistrés, et les rappels de vaccination ne donnent lieu à aucune notification automatique à l'utilisateur, une pratique pourtant existante dans la suivi vétérinaire. Le présent amendement prévoit donc de garantir aux usagers et aux professionnels de santé un accès « en un clic » à ces données, et une notification automatique des rappels de vaccination personnalisés.